



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

22 juin 2022

OBJET :

**Adhésion de la Communauté de
 communes Vexin-Thelle au
 Syndicat d'Énergie de l'Oise**

N° 2022-036

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Absents : 2
- Procurations : 1
- Votants : 18

**Certifié exécutoire pour avoir été
 transmis au contrôle de légalité le :**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune	X		
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau		X	Patrick Faderne
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Monsieur	Antoine Helbert	X		
Madame	Joelle Carbonnier	X		

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 18 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

**OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN-THELLE AU
 SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-18,

Vu la délibération de la Communauté de communes Vexin-Thelle en date du 8 décembre 2021 par laquelle elle sollicite son adhésion au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) afin de transférer les compétences optionnelles relative aux travaux neufs d'éclairage public non liés aux travaux sur le réseau électrique et à la maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux),

Vu la décision du comité syndical du SE 60 qui lors de son assemblée a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vexin-Thelle,

Vu la lettre du président du SE60 du 25 mai 2022 qui a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions,

Considérant que le transfert de ces compétences optionnelles concerne uniquement le patrimoine des communautés de commune et est sans impact sur les compétences optionnelles transférées par les communes au SE60,

Considérant que l'adhésion des communautés de communes n'a aucune incidence sur les compétences obligatoires que le SE 60 exerce pour le compte des communes,

Considérant qu'en terme de représentation au sein du comité, les communautés de communes ne se substituent pas à leurs communes membres et qu'il est prévu qu'elles ne soient représentées que par un seul délégué,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes Vexin-Thelle au Syndicat d'Energie de l'Oise

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés
Pour extrait certifié conforme

